

Commune de



Lalheue

Bulletin Municipal

Mois de Janvier-février 2020 N° 415



Coucher de soleil flamboyant sur les toits de Lalheue

SOMMAIRE :

***Au Conseil municipal
La Vie de tous les jours
Etat-civil
La Parole aux associations***

Secrétariat de Mairie

Mardi de 16h30 à 18h00 - Vendredi de 15h00 à 18h00
Permanence du Maire : Tous les lundis de 17h30 à 18h30
Permanence des adjoints : le 3^{ème} samedi du mois de 11h00 à 12h00
Tél. : 03.85.44.83.59 – E-mail : mairie.lalheue@wanadoo.fr
Site Internet : www.mairie-lalheue.com

AU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019

1. TRAVAUX MUR DU CIMETIERE : Sur les conseils de l'Agence Technique Départementale de Saône-et-Loire, la Commune a lancé trois consultations auprès de bureaux d'études spécialisés pour la réalisation des études de sol, de relevés topographiques et d'un diagnostic complet de l'ouvrage. Les offres ont été réceptionnées le 13/12/2019. Celles-ci s'élèvent pour un montant total de 23 916 €, soit près de 40 % du coût total estimé des travaux. **Le coût total des prestations dépassant le budget disponible, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas réaliser ces études complémentaires et de déclarer la procédure sans suite pour un motif d'intérêt général d'ordre budgétaire.** Le marché de travaux sera publié en ligne sur le site e-marchespublics.com à compter du 3 février. La date limite de réception des offres a été fixée au 02/03/2020 à 12h.

2. TRAVAUX VOIRIE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'APPEL A PROJETS DEPARTEMENTAL 2020 : Lors de sa séance du 25 novembre, le Conseil municipal a donné son accord de principe pour solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention pour la réalisation de travaux de voirie. Le montant de l'aide s'élèverait à hauteur de 25 % du montant total HT des travaux. **Le Conseil décide, à l'unanimité, d'affecter cette aide financière à la réfection de la rue des Perches. Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2020** (coût total des travaux estimé à 26 075 € HT).

3. BUDGET ASSAINISSEMENT – CLOTURE DU BUDGET SUITE A LA PRISE DE COMPETENCE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE SAONE ET GROSNE » AU 1^{er} JANVIER 2020 : **Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la clôture du budget assainissement au 31/12/2019 et d'accepter que les résultats financiers excédentaires de ce budget soient reversés dans son intégralité à la Communauté de Communes au cours du 2^{ème} trimestre 2020.** M. le Maire précise que ces excédents budgétaires seront affectés à la réalisation de travaux sur la commune uniquement. En 2020, il n'y aura pas d'augmentation tarifaire de la redevance assainissement en 2020, les tarifs communaux fixés en 2019 seront maintenus afin de ne pas perturber les usagers. La taxe de raccordement a été harmonisée sur l'ensemble du territoire à 2 500 €.

4. DISSOLUTION ET CLOTURE DU BUDGET CCAS : L'article 79 de la loi NOTRe du 7 août 2015 rend facultatif les centres communaux d'action sociale (CCAS) dans les communes de moins de 1 500 hab. et permet, pour ces communes, une dissolution par délibération du conseil municipal (art. L.123-4-I). Cette décision permettrait de ne plus avoir l'obligation d'un budget supplémentaire qui ne représente que peu d'opération comptable. M. le Maire propose ainsi la dissolution du CCAS, dans un souci de simplification de gestion budgétaire et comptable, et de continuer l'action sociale au travers du budget communal. **Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de dissoudre le CCAS, de clôturer le budget au 31/12/2019 et d'accepter le report de l'affectation des résultats 2019 du budget CCAS sur le budget principal de la Commune.** M. le Maire précise que la compétence action sociale sera exercée directement par la Commune.

AU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2020

1. TARIFS COMMUNAUX 2020 : **Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de reconduire les tarifs communaux à l'identique.**

- Affouage : 22 € - Houppiers : 5 € le stère – Dépôt de bois sur le domaine communal : 22 €
- Concession cimetière (Tarif au M²) : 27 € pour 15 ans - 52 € pour 30 ans. Jardin du souvenir : 350 € (15 ans).

2. TARIFS LOCATION SALLE COMMUNALE 2020 : **Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de reconduire les tarifs de location à l'identique.**

- TARIFS HABITANTS : 24H (en semaine uniquement) : 115 € - 48H : 155 € - 72H : 195 €
- TARIFS PERSONNES EXTERIEURES : 24H (en semaine uniquement) : 145 € - 48H : 185 € - 72H : 235 €
- TARIFS ASSOCIATIONS DE L'ALHEUE : 70 € (1^{ère} location gratuite).
- TARIFS « VIN D'HONNEUR » : 55 €
- L'électricité reste au coût réel avec relevé du compteur. Le montant de la caution est fixé à 700 €.

3. AVENANT A LA CONVENTION DE TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE : **Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter auprès de la Préfecture de Saône-et-Loire l'ajout à la liste des actes concernés par la télétransmission, les actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols et d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant à venir.**

4. PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PADD

Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, le débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) a eu lieu lors du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne le 17 décembre 2019. L'article L153-12 du code de l'urbanisme prévoit également un débat au sein des conseils municipaux des communes membres. M. le Maire présente le PADD à l'assemblée. Le Conseil municipal n'émet pas de remarques particulières.

Questions et informations diverses :

- **Incident sur la borne incendie route de Laives** : la borne de la route de Laives a été percutée par un engin agricole. Les formalités d'assurance ont immédiatement été effectuées par les deux parties après l'accident. Le remplacement de la borne sera réalisé par le syndicat des eaux pour un montant de 2 721 €. Le Maire espère que l'assurance prendra en charge le montant total des réparations. L'expert interviendra le 12 mars prochain.
- **Rue de la Frette** : les travaux de réfection interviendront au cours du 1^{er} semestre.
- **Parking du Quart Rameau** : L'entreprise F. LAMBERT a pu remettre à niveau le parking à l'aide des gravats décaissés Place Julien Bressand.
- Des bancs seront posés courant février sur la Place Julien Bressand (gabions) ainsi qu'un banc dans la rue du moulin et un autre à proximité du city parc sous le noyer.
- L'association Pierres d'Autrefois s'est engagée à nettoyer le petit porche de la cour d'entrée de la mairie.
- Suite à une fuite d'eau à proximité de l'Eglise, les arrêtes d'une partie du trottoir face au monument aux morts ont été démontées. Le Maire a interpellé les services techniques du syndicat des eaux afin qu'ils les remettent en place rapidement.

LA VIE DE TOUS LES JOURS

INSEE : RECENSEMENT DE LA POPULATION LEGALE

La Commune de Lalheue compte 410 habitants (pop. Légales au 01/01/2017 en vigueur au 01/01/2020).

Evolution statistique de la population de Lalheue depuis 2010 (+ 12.33 %) :

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Population	365	372	377	378	390	394	399	407	414	416	410

ELECTIONS MUNICIPALES Dimanches 15 et 22 mars 2020

Le bureau de vote (salle des fêtes) sera ouvert de 8h00 à 18h00.

Les nouveaux électeurs pourront retirer leurs cartes électorales auprès du bureau de vote.

LE VOTE PAR PROCURATION

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Si vous êtes absent le jour du vote, la procuration vous permet de vous faire représenter par un autre électeur.

Faites votre procuration le plus tôt possible, des délais de traitement et d'acheminement sont à prévoir!

À QUI POUVEZ-VOUS LA DONNER ?

La personne doit être inscrite sur les listes électorales de la même commune (mais pas forcément dans le même bureau de vote). Elle n'aura besoin d'aucun document pour voter à votre place. N'oubliez pas de la prévenir car elle n'en sera pas informée!

OÙ POUVEZ-VOUS LA FAIRE ?

Tribunal d'instance, Brigade de gendarmerie, Commissariat de police.

QUELLES SONT LES PIÈCES À FOURNIR ?

Formulaire à remplir sur place ou sur Internet disponible sur le site www.demarches.interieur.gouv.fr

Pièce d'identité : carte d'identité ou passeport.

ÉLECTIONS MUNICIPALES 15 ET 22 MARS 2020

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR | @Place_Beauregard | @interieur | @interieur | @interieur | www.interieur.gouv.fr

Qui pourra bénéficier de la baisse ou suppression de la taxe d'habitation en 2020 ?

80 % des Français ne la paieront plus à compter de 2020. Pour les 20 % des ménages restants, la suppression de la taxe d'habitation se déploiera jusqu'en 2023, date à laquelle plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement se fera progressivement de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. La baisse dépend du montant de votre revenu fiscal de référence ainsi que de votre quotient familial.

En 2020, si votre revenu fiscal de référence 2019 ne dépasse pas les plafonds requis, vous n'aurez plus à payer de taxe d'habitation.

PLAFOND DE REVENUS POUR BÉNÉFICIER DU DÉGREVEMENT DE LA TAXE D'HABITATION (AVIS D'IMPOT 2020 SUR LES REVENUS DE 2019)

Nombre de part(s) (quotient familial)	Revenu fiscal de référence à ne pas dépasser pour bénéficier d'un dégrèvement de 100 %	Revenu fiscal de référence à ne pas dépasser pour bénéficier d'un dégrèvement dégressif
1	27 432 €	28 448 €
1,5	35 560 €	37 084 €
2	43 688 €	45 720 €
2,5	49 784 €	51 816 €
3	55 880 €	57 912 €
3,5	61 976 €	64 008 €
4	68 072 €	70 104 €
4,5	74 168 €	76 200 €
5	80 264 €	82 296 €

A noter :

- Les résidences secondaires ne sont pas concernées par le dégrèvement de la taxe d'habitation.
- La contribution à l'audiovisuel public devra toujours être payée.

ETAT CIVIL

Décès :

Elisabeth LIPPMANN : 29.10.1925 – 09.01.2020

Michel LIMONET : 03.10.1948 – 19.02.2020

L'ASL Leurats Collectif

vous invite à la salle des fêtes de Lalheue



Envie de passer un bon moment en jouant ?

**DIMANCHE 1^{er} MARS
de 14h00 à 17h30**

Quelques jeux seront à votre disposition mais vous pourrez venir avec le vôtre et le faire découvrir...

Buvette (sans alcool), gâteaux et crêpes
Entrée gratuite,

Enfants bienvenus sous la responsabilité des parents

Venez nombreux !
Renseignements auprès de Marie Jeanne
Tel 03 85 44 91 62

Prochaine date à retenir :

CHASSE AUX OEUFS DE PÂQUES :

Lundi 13 Avril à 11h au jardin de la cure.

<https://www.facebook.com/Leurats-Collectif>

Lalheue Pierres d'Autrefois RECHERCHE BENEVOLES

L'association recherche des personnes bénévoles pour continuer les activités d'entretien du petit patrimoine de la commune. Les personnes intéressées sont invitées à prendre contact avec :

M. CHAMFROY Michel, Président : 06 82 36 71 49
ou michel.chamfoy@wanadoo.fr

CINEMA salle des fêtes Lalheue

Donne-moi des ailes

mercredi 11 mars à 20h30



Aventure - Film Français de Nicolas Vanier avec Jean Paul Rouve - Louis Vazquez - Mélanie Doutey.

Durée : 1:53 - Public : Famille

Christian, scientifique visionnaire, étudie les oies sauvages. Pour son fils, adolescent obnubilé par les jeux vidéos, l'idée de passer des vacances avec son père en pleine nature est un cauchemar. Pourtant, père et fils vont se rapprocher autour d'un projet fou : sauver une espèce en voie de disparition, grâce à l'ULM de Christian !

Notre avis : Nicolas Vanier interpelle en faisant rêver à travers ce périple des oies et de leur maître.

Court métrage : Souffle court de Pierre-Marie Adnet.

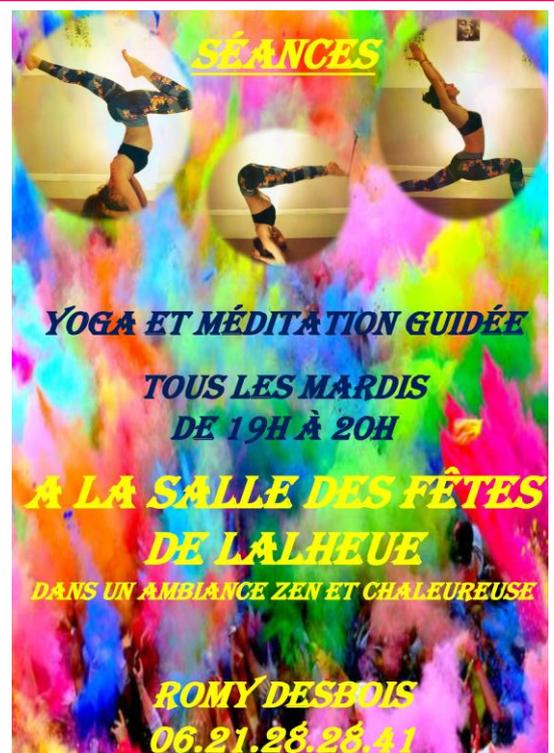


Fédération Départementale des Foyers Ruraux du 71
L'eau vive - 71960 La Roche Vineuse
Tel : 03 85 36 62 06 - Fax : 03 85 37 78 34 - mail : FDFR.71@wanadoo.fr
<http://fdfr71.org>



avec le soutien

Tarif normal : 4,5€
Réduit enfant -12 ans : 2,5€
x CHEQUES VACANCES acceptés



SÉANCES

YOGA ET MÉDITATION GUIDÉE

**TOUS LES MARDIS
DE 19H À 20H**

**A LA SALLE DES FÊTES
DE LALHEUE**

DANS UN AMBIANCE ZEN ET CHALEUREUSE

ROMY DESBOIS
06.21.28.28.41